



ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
Attribuée à la Responsable de service en
charge de la stratégie et
de l'aménagement du territoire
Mme Stéphanie VALETTE

20251006-01AP

Le Président,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la VEYLE indiquant notamment que la Communauté de communes est compétente en matière de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9 en vigueur,

Vu les délégations de compétence attribuées au Président de la Communauté de communes par les délibérations n°20230227-07DCC du 27 février 2023,

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière d'urbanisme et que de ce fait, elle dispose du droit de préemption urbain,

Considérant que par délibération du 27 février 2023 n°20230227-07DCC, le Président s'est vu déléguer par le Conseil communautaire d'exercer ou non le droit de préemption urbain ou de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain ;

Considérant le nombre de déclarations d'intention d'aliéner traitées par la direction de l'aménagement qui aboutissent à ne pas exercer le droit de préemption urbain,

Considérant que ces déclarations d'intention d'aliéner ne donnant pas lieu à l'exercice du droit de préemption urbains sont nombreuses et doivent faire l'objet d'un traitement rapide dans un souci de bonne administration ;

Considérant que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner une délégation de signature au responsable de service en application de l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Stéphanie VALETTE, Responsable du service en charge de la stratégie et de l'aménagement du territoire de la Communauté de communes de la VEYLE, dispose d'une délégation de signature pour signer les déclarations d'intention d'aliéner uniquement lorsque le droit de préemption urbain n'est pas exercé.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département de l'Ain. Il sera notifié à l'intéressée.

Fait à Pont-de-Veyle, le 03.10.2025

Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 06.10.2025

Transmis en Préfecture le :

Notifié à l'intéressé le : 06.10.2025

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20251003-20251006-01AP-AI
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025